

Restructuration du Siège du PAM - résultat final

Note d'information à l'intention des États membres

11 janvier 2024

Compte tenu des difficultés auxquelles se heurte actuellement le PAM pour mener à bien ses opérations, la Directrice exécutive a lancé un examen visant à le doter d'une structure organisationnelle rationalisée, favorisant l'intégration, la collaboration et l'efficacité.

La première phase de cet examen a débouché sur une reconfiguration des départements du Siège, qui a été présentée dans le Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 dont le Conseil d'administration était saisi à sa session de novembre 2023. Les membres ont salué la nouvelle structure des départements et pris note du fait que la Directrice exécutive entreprenait de la faire appliquer. La phase suivante allait consister à restructurer les divisions relevant des départements tels que remaniés.

La présente note d'information fait le point sur cette deuxième phase de l'examen et sur la **nouvelle configuration des dites divisions**.

Un groupe représentatif de collègues des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège a été constitué pour repenser de manière concertée la structure des divisions, à la lumière des divers éléments d'information rassemblés au fil de l'examen.

Les responsables des différents départements ont étudié et affiné la configuration organisationnelle proposée, qui a ensuite été soumise à la Directrice exécutive pour examen final et approbation.

Le nouvel organigramme prévoit ce qui suit:

- Du **Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale** relèveront trois Sous-Directeurs exécutifs, placés à la tête des différents départements, ainsi que les services chargés de la gestion des risques, le Secrétariat du Conseil d'administration et le Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (y compris la coordination des opérations d'urgence).
- La **Chef de cabinet** supervisera le Bureau de la Directrice exécutive, qui aide celle-ci à mobiliser des ressources et des partenariats à l'appui de la mission du PAM; le Bureau mondial de la confidentialité, qui veille à ce que le PAM satisfasse aux normes les plus strictes en matière de protection des données et de la vie privée; et les services chargés de la communication et des médias, à qui il incombe de faire mieux connaître au niveau mondial l'action que mène le PAM.

- Le **Directeur financier**, qui rendra compte à la Directrice exécutive, remplira la fonction de principal conseiller financier du PAM; son mandat englobera en interne la gestion des ressources, et, à l'extérieur, la collaboration avec le Conseil d'administration, le Réseau Finances et budget du système des Nations Unies, et les organes de contrôle et de conseil. La division placée sous son aile veillera à ce que soient assurées avec efficacité la planification, l'allocation et l'utilisation des ressources, et elle supervisera le cycle budgétaire, depuis la planification à l'échelle institutionnelle jusqu'à l'élaboration des rapports sur les résultats financiers, en passant par l'établissement et l'exécution du budget, l'enregistrement des opérations comptables et des paiements, le financement stratégique et le contrôle financier.
- Le **Département de l'environnement de travail et de la gestion** regroupera l'ensemble des fonctions et des services centrés sur les personnes, afin de permettre aux employés du PAM de mener à bien la mission de celui-ci en toute sécurité. Ce département supervisera quatre divisions respectivement chargées: i) des ressources humaines; ii) des services de gestion; iii) de la sécurité; iv) des technologies.
- Le **Département des opérations liées aux programmes** appuiera la conduite des opérations et orchestrera la stratégie correspondante tout au long du cycle de vie des programmes. Il supervisera trois divisions chargées respectivement: i) de l'analyse, de la planification et de la performance (y compris la gestion du budget des programmes relevant des plans stratégiques de pays); ii) des politiques et des orientations concernant les programmes; iii) de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution.
- Le **Département des partenariats et de l'innovation** permettra d'aborder les partenariats sous un angle stratégique, grâce à une structure axée sur les marchés et tournée vers l'avenir. Il supervisera trois divisions, chargées respectivement: i) des partenariats multilatéraux et des partenariats avec les pays de programme; ii) des pays partenaires à l'échelle mondiale; iii) des partenariats privés.

Cette structure ayant été approuvée par la Directrice exécutive, les hauts responsables du PAM vont maintenant procéder à la reconfiguration correspondante. Une réunion d'information, prévue dans le courant du mois, sera l'occasion de vous communiquer de plus amples renseignements sur les étapes à venir et la mise en œuvre.

L'organigramme ci-après tient compte de tous ces changements, et la mise en œuvre débutera le 15 février 2024.

Appendice

Structure organisationnelle du PAM

